

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 08/11/2024



ID : 001-200070118-20241105-DEL\_24\_11\_05\_16-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 05 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

#### Nombre de Conseillers :

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 30**

**Représentés : 5**

**Absents : 6**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Roger RIBOLLET,  
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2024/11/05/16– Autorisation de défense en justice**

Vu l'article L2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête enregistrée le 5 août 2024 par le Tribunal Administratif de LYON et reçue à la communauté de communes le 19 août 2024,

M. DESCHIZEAUX, Président, indique que la requérante conteste le titre de recette émis le 18 juin 2024 pour la perception de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif - PFAC pour un logement situé à Mogneneins d'un montant de 3 000 euros.

Le dossier a été transmis à l'assureur de la Communauté de Communes et Maître Anna-Maria SMOLINSKA, Avocate au Barreau de Lyon, a été sollicitée pour assurer la prestation de conseil et de défense de la Communauté de Communes.

Vu l'avis favorable du bureau du 10 septembre 2024,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au conseil communautaire de délibérer afin de l'autoriser à ester en justice.

#### **Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à ester en justice dans le cadre de la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de LYON en date du 5 août 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 5 novembre 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX